

## MODULE Assurance du Dirigeant et de son activité

Durée de la formation une journée (7 heures)  
Ventilation des heures spécifiques : 7h ASSURANCES

**Formateur:** Yannick PERRIER

**FOAD**

**Public visé et pré-requis pour suivre la formation :** Professionnels de la gestion de patrimoine ; être en référencé auprès de l'ORIAS en tant que IAS.

**Moyens pédagogiques et techniques :** Fichiers Powerpoint, Word, PDF

**Objectifs :** L'objectif de ce module a vocation à présenter simplement les risques auxquels peuvent être exposés les Dirigeant et leurs possibles ou non assurabilité.

**Moyens techniques :**

Le stagiaire reçoit des codes de connexion à la plate-forme par mail.

Il n'est pas nécessaire d'utiliser un logiciel particulier, il suffit d'être muni d'un ordinateur avec une connexion Internet.

Il doit se connecter au portail suivant : <http://www.anacofi.mesformations.fr/cif.php>

Les modalités d'assistance auprès du stagiaire se font dès que la demande émane de lui soit par mail ou par téléphone. Il existe à sa disposition un service technique pour les problèmes spécifiques de connexion et pour les modalités pédagogiques, le service juridique avec une permanence téléphonique est disponible.

**Modalités de suivi :**

Un QCM doit être réaliser à l'issu de cette formation sur le portail dédié à cet effet.

**Évaluation de la formation / sanction de la formation :**

Il est proposé des exercices d'entraînement pour effectués des bilans intermédiaires qui permettent des contrôles sur l'acquisition et/ou le perfectionnement acquît au cours de la formation.

L'intégralité de la formation de la formation est évaluée par un QCM final en fin de parcours.

Le stagiaire disposera de 45 min pour effectuer son QCM de validation de 16 questions.

La formation est sanctionnée par une attestation de réussite.

## MODULE Assurance du Dirigeant et de son activité

Préambule :

### Chapitre 1 – Entreprise Individuelle vs Société

- A) L'Entreprise Individuelle
- B) La société
  - a. Les sociétés de personnes
  - b. Les sociétés de capitaux
- C) Les risques de responsabilité pour l'Entreprise
  - a. La responsabilité civile de l'Entreprise
  - b. La responsabilité pénale de l'Entreprise

### Chapitre 2 – Les risques autour du Dirigeant

- A) Les risques de responsabilité pour le Dirigeant
  - a. La responsabilité civile du Dirigeant
  - b. La responsabilité pénale du Dirigeant
- B) Le risque de divorce
- C) Les risques liés à l'intégrité physique du Dirigeant

### La couverture Prévoyance du Dirigeant

- D) Les risques pour le Dirigeant liés à la procédure collective
  - a. L'Entrepreneur Individuel
  - b. Le Dirigeant de société
- E) Les risques liés au cautionnement

### Chapitre 3 – Quels sont les risques assurables ?

- A) Les assurances protégeant l'Entreprise
  - a. Les assurances de responsabilité civile pour l'Entreprise
  - b. La Protection Juridique pour l'Entreprise
  - c. Les assurances « dommage aux biens » de l'Entreprise
  - d. Les assurances « pertes d'exploitation » de l'Entreprise
- B) Les assurances « Indemnités de Fin de Carrière » (IFC) pour l'Entreprise
- C) Les assurances « Homme clé » pour l'Entreprise
- D) Les assurances protégeant le Dirigeant
  - a. La Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux « RCMS » pour le Dirigeant
  - b. La Protection Juridique du Dirigeant
- E) Assurance Emprunteur et assurance décès
- F) L'utilisation de l'assurance vie dans les montages patrimoniaux

L'OBO